

## **DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2020**

### **NOTICE**

#### **Objectifs :**

Le fonds de soutien exceptionnel de la Ville est créé avec 3 objectifs principaux :

- Soutenir les acteurs les plus fragiles de l'écosystème culturel avignonnais, menacés par la crise sanitaire actuelle ;
- Sauvegarder la poursuite d'activité des associations, parfois leur pérennité ;
- Permettre aux associations d'honorer des engagements pris avant l'état d'urgence sanitaire.

Cette aide sera complémentaire et cohérente avec les aides proposées par l'Etat et les autres collectivités publiques. Le subventionnement sera examiné au cas par cas.

#### **Priorités :**

L'aide exceptionnelle de la Ville se portera principalement à l'adresse :

- des compagnies, collectifs, dédiés à la création artistique dans les domaines des arts vivants, des arts visuels, des écritures ;
- des structures organisatrices de manifestations ou d'événements culturels, une attention particulière étant apportée à celles dont le projet place le public au centre des pratiques ;
- des structures dédiées à la production, la diffusion (théâtres, salles de spectacle, galeries, musées...), une attention particulière étant apportée à celles dont le projet donne une place importante à l'accueil d'artistes émergents.

#### **Critères d'éligibilité :**

*Sont éligibles :*

- les associations loi 1901 dont le siège social est établi à Avignon et dont l'activité principale se déroule à Avignon ;
- Les structures qui n'auront pas sollicité OU pas obtenu une aide au titre du Fonds d'urgence du Festival OFF (il est néanmoins possible de postuler aux deux fonds)

*Ne sont pas éligibles :*

- Les entreprises à but lucratif;
- Les établissements d'enseignement artistique (public ou privé) et les établissements scolaires ;
- Les associations culturelles conventionnées

**Critères de sélection :**

Les dossiers éligibles seront sélectionnés selon les critères suivants :

- Risques encourus sur la poursuite d'activité de la structure / difficultés de trésorerie prévisibles pour l'exercice en cours;
- Maintien de l'emploi dans la structure ;
- Maintien des engagements divers malgré les annulations et reports ;
- Caractère conjoncturel des difficultés financières rencontrées (impact de la crise sanitaire) ;
- Ancrage du projet culturel dans la vie du territoire / rayonnement du projet à l'extérieur
- Prise en compte des autres aides obtenues.

**Remise des candidatures :**

Les dossiers devront être adressés par courrier **le jeudi 15 octobre 2020 dernier délai** à l'adresse suivante :

**Département Culture de la ville d'Avignon  
Service action culturelle et patrimoniale  
Hôtel de Ville d'Avignon  
84045 Avignon cedex 9**

Renseignements au 04.90.80.82.59 ou par mail : [natacha.arcusi@mairie-avignon.com](mailto:natacha.arcusi@mairie-avignon.com)

## DOCUMENTS A FOURNIR

### **Pièces obligatoires à fournir :**

- Réponses au questionnaire ci-dessous sur papier libre,
- Budget prévisionnel 2020 corrigé, faisant apparaître les postes (en dépenses et en recettes) les plus impactés,
- Projet d'activité 2020 corrigé (faisant apparaître les activités programmées qui n'ont, le cas échéant, pas pu avoir lieu ou celles qui ont été reportées),
- Justificatifs des engagements pris avant la crise sanitaire (devis signés, contrats d'engagement, attestations de tiers etc.).

**Pour les associations qui n'ont pas candidaté à un appel à projets culturel de la Ville en 2020 (appels à projets spectacle vivants, arts visuels et écritures, culture provençale), pièces complémentaires obligatoires à fournir:**

### **Présentation de l'association comprenant :**

- Déclaration JO et statuts de l'association à jour
- Composition du bureau
- Numéro SIRET/SIREN
- Nombre d'adhérents
- Bref historique et principales créations et/ou actions menées
- Présentation des principaux projets en cours
- Site et/ou liens internet
- Bilan et Compte de résultat certifiés + annexes (+ rapport du CAC le cas échéant) pour 2019
- Budget prévisionnel 2020
- Compte-rendu de la dernière Assemblée Générale
- RIB

Pour les associations qui ont répondu à un appel à projets de la Ville en 2020, les documents ci-dessus ont déjà été fournis sur le portail associatif. Vous pouvez néanmoins compléter votre demande si certaines informations qu'ils contiennent ont changé.

## QUESTIONNAIRE

- Quel est/sera l'impact (attendu) de la crise sanitaire sur le développement de votre projet associatif ? (en quelques lignes), sur la santé financière de votre association? sur les moyens humains dont dispose votre association ? sur la situation budgétaire de votre association?
- Votre association a-t-elle mis en place un plan de trésorerie spécifique suite à la crise sanitaire (mise en place d'un étalement des échéances sociales et fiscales / report de loyer et/ou de factures) ?
- Détaillez les charges et échéances restant à honorer à ce jour (si besoin en les mettant en évidence dans le BP corrigé).
- Votre association a-t-elle rompu des engagements pris avant la crise sanitaire ?
- Votre association a-t-elle bénéficié d'une aide de l'administration fiscale ? d'un prêt garanti par l'état ? si oui, préciser le montant et l'échéance de remboursement.
- Votre association a-t-elle demandé / bénéficié d'une aide dans le cadre d'un fonds de secours (exemple : fonds CNM à destination des entreprises du spectacle) ? Si oui, quel est le montant de la demande / de l'aide attribuée ? ; dans le cadre d'un dispositif spécifique mis en place par une/des collectivités publiques (si oui, lesquelles) ?
- Votre association a-t-elle demandé / bénéficié d'une aide dans le cadre du Fonds d'urgence Festival OFF mis en place par l'Etat et géré par AF&C ?
- Votre association a-t-elle placé des salariés en position de chômage partiel ? si oui lesquels et sur quelle durée ? À quel taux de salaire a-t-elle maintenu ses salariés en chômage partiel ? A-t-elle rompu des contrats à durée déterminée ? A-t-elle licencié?

### Questions spécifiques aux structures qui programment :

- Si votre association programme, a-t-elle appliqué la « clause de solidarité ». Si oui, précisez pour quels spectacles ou programmes et les coûts correspondants. Le cas échéant, avez-vous des difficultés pour honorer cette clause ?
- Si votre association programme pendant la période du festival d'Avignon, quelles sont les modalités habituellement pratiquées dans votre lieu (coréalisation, cession, location, engagements...) ? Comment avez-vous négocié les engagements pris avant la crise ? Précisez les contrats dénoncés / reportés et les montants correspondants.
- Si votre association gère un établissement, avez-vous prévu d'investir dans des équipements permettant d'accueillir le public dans le respect des règles sanitaires imposées par l'épidémie de COVID-19 ? Si oui, précisez les types d'équipements et les montants correspondants.

Ce questionnaire est destiné à permettre aux services de la Ville d'évaluer les impacts de la crise sanitaire sur l'activité de votre structure. Aucune présentation spécifique n'est exigée pour y répondre, mais une présentation soignée et exhaustive permettra de mieux instruire votre demande.